
Atelier Secteur ; Berne, le 20 septembre 2021
Input CI Secteur agrolimentaire
Jacques Chavaz, président et Christof Dietler, gérant

Le 15 septembre 2021

Atteindre des objectifs au lieu de remplir des mesures

L'Iv.pa 19.475 ouvre la porte à davantage de responsabilité individuelle et de coopération dans le secteur. L'idée sous-jacente est la suivante : la politique fixe les objectifs (réduction des risques, trajectoire de réduction). Le secteur (la branche) peut aussi déterminer son propre chemin vers ces objectifs. C'est sur ce point que nous devons travailler, en premier lieu à l'intérieur du secteur.

1. Renforcer la responsabilité propre des acteurs : qui ne le souhaite pas ?

L'une de nos tâches, en tant que responsables d'entreprises et d'organisations, est de façonner l'avenir au lieu de le subir. Dans le secteur agricole et alimentaire, nous le savons :

- L'avenir ne sera pas façonné par de nouvelles règles constitutionnelles.
- Les faits et la politique exigent des progrès en matière de pesticides et d'éléments fertilisants.
- L'Iv.pa. 19.475 ouvre la porte à plus de responsabilité individuelle. Une approche pragmatique du bas vers le haut, une planification et une mise en œuvre axée sur le marché gagnent de l'importance.
- Ce n'est pas nouveau : avec le bio, les modules biodiversité et climat d'IP Suisse, etc., nous avons déjà agi de manière prospective et auto-responsable.

2. Le temps est venu pour "inverser la manoeuvre".

Le paquet d'ordonnances Iv.pa. 19.475 "Réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides" sera retravaillé par le Conseil fédéral à l'issue de la procédure de consultation (18 août 2021). Il est d'ores et déjà évident que les instruments de la politique agricole vont se ramifier, se complexifier. Cela peut être acceptable si les mesures produisent vraiment des effets et parce que nous sommes déjà si profondément ancrés dans le système.

Mais si nous ne commençons pas un petit revirement MAINTENANT, quand le ferons-nous ?

NOUVEAU : L'exigence envers nous-mêmes, la Confédération et le secteur : les organisations définissent des systèmes de production sensés, pratiques et certifiés, dans lesquels des synergies sont créées avec la chaîne de valeur. La Confédération reconnaît ces programmes et leurs contrôles certifiés ; elle évalue les contributions uniques (p. ex. aides à l'investissement) et les paiements directs (contributions au système de production) qui y sont associés en fonction de la contribution des programmes aux objectifs.

Une telle approche favoriserait l'innovation et la concurrence entre idées efficaces, tout en réduisant considérablement la charge administrative et de contrôle.

NOUVEAU : Des acteurs du marché en amont de l'agriculture, des transformateurs, des organisations commerciales ou des détaillants peuvent faire partie de la solution plus directement qu'auparavant et en bénéficier également.

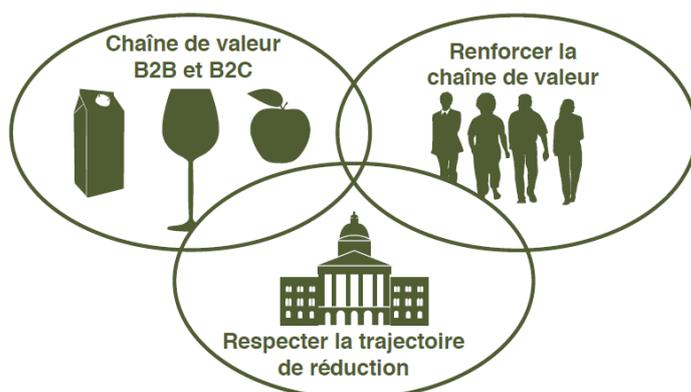
Les acteurs de la chaîne de valeur avancent plus rapidement, anticipant les critiques des ONG. L'élan vient en définitive des acteurs du marché et non de la politique.

NOUVEAU : La politique fixe des objectifs. La Confédération se voit confier des tâches subsidiaires, de soutien et de motivation, reçoit des propositions sur la manière d'atteindre les objectifs / les objectifs intermédiaires. La Confédération peut se concentrer sur la mesure des résultats. Et préparez des mesures au cas où les objectifs ne seraient pas atteints.

3. Ce que nous devons viser

L'interaction entre les consommateurs, le marché, le contrat social (politique) et les programmes d'aide a plus de 30 ans. Extenso, SRPA, SST sont des mots clés. Nous pouvons en profiter et en faire davantage. Il est également possible d'améliorer et d'innover dans le domaine de l'agriculture biologique, resp. de l'offre et de la demande de produits biologiques (cuivre et soufre, éléments fertilisants, impact climatique, etc.).

Réduire, mais gagner



VALEUR AJOUTÉE : des produits avec plus de profil (B2C) et un meilleur prix ainsi que des plus-values pour certains détaillants, les organisations de labels et les interprofessions (B2B).

TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION OK : Grâce à une nouvelle compréhension du rôle de la Confédération. Des parts de marché plus élevées pour le bio, l'extenso, etc. favorisent la trajectoire de réduction.

RENFORCER LES CHAÎNES DE DE VALEUR : aborder les questions complexes conjointement ou le faire de manière encore plus intensive à l'avenir. Parce qu'il existe des zones communes pour se profiler. Et comme sous-produit, des coûts peuvent par exemple être réduits.



Avantage pour les consommateurs :

- L'achat de produits (labellisés) de provenance suisse favorise directement et de manière mesurable les objectifs environnementaux ; il apporte la sécurité, la confiance dans les points de vente et dans les produits suisses.

Avantage pour les interprofessions et les organisations de producteurs

- « Les grandes cultures suisses sans pesticides" ou "La production céréalière suisse sans pesticides", "L'arboriculture fruitière réduit les risques de 50 %" : avec de tels projets, il s'agit de rechercher une valeur ajoutée sur le marché ET d'obtenir des contributions aux systèmes de production plus axés sur la pratique.

Avantage pour les agricultrices et les agriculteurs

- - Le rôle actif de leurs organisations conduit à une plus grande pertinence pratique, davantage de coopération ; des simplifications administratives deviennent possibles.
- Perspectives réalistes de meilleurs prix et d'une meilleure position dans la chaîne de valeur.

Avantage de Aldi, Lidl, Coop, Migros, Volg et Co.

- De nouveaux potentiels directs pour se profiler et se différencier sont créés grâce à des partenariats avec notamment des labels. Les succès, par exemple la réduction des excédents de nutriments, peuvent être vendus comme le résultat d'efforts communs. Résultat : Rapport annuel "certifié" avec les données et la méthodologie fédérales.
- L'avenir appartient aux chaînes de valeur et aux chaînes d'approvisionnement intelligentes, agiles en termes de coûts et sûres. Il est plus facile de travailler dans cette direction.
- Aborder les questions complexes telles que la réduction des pesticides et les nouvelles variétés de manière offensive, crédible et d'une manière que les consommateurs peuvent percevoir concrètement. La recherche, l'élevage et la vulgarisation peuvent être impliqués.
- Moins de cibles de critiques (médias, ONG).

Avantage BirdLife, Greenpeace, Pro Natura, Vision Landwirtschaft, WWF et Cie.

- "Consommation et environnement" : plus les progrès réalisés en matière de réduction des pesticides et des éléments fertilisants sont perceptibles et crédibles dans les produits, plus il est facile de formuler des recommandations concrètes en matière de consommation.
- Les partenariats avec des organisations ou les parrainages de mesures de réduction créent un nouveau climat de confiance.
- Des organisations proches du marché, comme le WWF, peuvent approfondir les partenariats avec Emmi ou Coop etc. par des activités concrètes.



Avantage Confédération / OFAG

- Donner forme à de nouveaux rôles.
- Par le biais de "conventions d'objectifs volontaires", les grands distributeurs ou les transformateurs pourraient également être impliqués. Cela offrirait des possibilités de discussion et de concrétisation dans la chaîne de valeur. Ceci, toutefois, SANS intervention directe de l'État et sans nouvelles dispositions légales.

Des termes à expliciter

Conventions d'objectifs (volontaires)

Pourrait être conclues entre la Confédération et les organisations de la chaîne de valeur.

Prestations de la Confédération : examen ex ante des mesures proposées par les organisations, données, méthodes et assistance pour l'élaboration des rapports, contributions aux efforts des organisations pour la mise en œuvre. Prestations de l'organisation : contribution quantifiée à la trajectoire de réduction.

Conventions de prestations (volontaires)

Entre partenaires de la chaîne de valeur. Contenu : Qu'est-ce que nous réalisons dans quel délai ? Profil conjoint, programmes, etc.

4. Des questions pas si gênantes

La Confédération peut-elle faire pression sur le commerce de détail pour qu'il internalise les coûts des externalités dans le prix ?

Réponse : Non, ou seulement partiellement. La Confédération peut aider les détaillants à faire des déclarations crédibles et mesurables. Il peut fournir des données et des méthodes pour, à titre d'exemple, qu'un "niveau de durabilité de base pour la viande suisse" puisse attester sa contribution à la trajectoire de réduction des éléments fertilisants. Elle peut aussi aider l'Union fruitière à mettre en place sa solution sectorielle nationale "Durabilité Fruits", niveau 1 et niveau 2.

Y aura-t-il de nouveaux coûts pour la Confédération ?

Réponse : Oui, mais cela est faisable dans le cadre du budget. Les possibilités de compensation à l'intérieur du crédit-cadre peuvent être recherchées dans le dialogue. Il devrait être possible d'allouer des fonds pour l'évaluation ex ante des programmes proposés par des organisations de labels, pour la méthodologie des rapports et le développement de bases de référence.

Les conventions d'objectifs entre la Confédération et les organisations deviendront-elles obligatoires ?

Réponse : Non. Mais des prestations comme dans la question ci-dessus pour le travail des organisations.

L'échange de données entre la Confédération et les organisations du label va-t-il devenir plus important et donc les questions de protection des données plus grandes ?

Réponse : Oui. C'est le seul moyen de simplifier l'administration.

Les organisations de producteurs et de labels doivent-elles désormais assumer des "tâches" de droit public pour corriger les externalités négatives ?

Réponse : Non et oui ! La responsabilité de la réalisation des objectifs incombe à l'exécutif politique. L'Iv.pa. doit être comprise comme une offre complémentaire. Toutefois, il convient de se demander si un pas vers le transfert de tâches d'exécution ne serait pas opportun. Les entreprises grandes consommatrices d'énergie assument l'obligation de réduire leurs émissions de CO2 et déterminent leurs propres mesures. Le même principe est ancré dans l'Iv.pa. 19.475, y compris la possibilité d'une agence.

Les organisations de labels prennent-elles des risques ?

Réponse : Oui, et à juste titre. Un travail engagé peut comporter une valeur ajoutée mais aussi des risques d'échec. L'idée de partager les deux se traduit, entre autres, dans les paiements directs prévus et dans les "conventions de prestations" envisagés entre partenaires de la chaîne de valeur.

Les négociations de prix deviendront-elles plus difficiles si les contributions aux systèmes de production deviennent plus proches du marché ?

Réponse : Oui. Mais les organisations intelligentes savent comment y faire face depuis plus de 30 ans. L'argument, pourquoi voulez-vous un prix plus élevé, vous avez déjà des paiements directs, est aussi vieux que les paiements directs. En outre, ses paiements fédéraux uniques tels que des financements de démarrage et des aides à l'investissement doivent gagner en importance.

Existe-t-il une menace de "double administration du label et de l'État" et de "politisation" des activités des organisations du label, par exemple ?

Réponse : Il est bon de garder un œil sur ce problème ! Parce que c'est le contraire qui est le but. La "politique" devrait se concentrer de plus en plus sur la formulation d'objectifs pratiques et bien étayés, ainsi que sur les conditions cadres pour la réalisation de ces objectifs.